

## **SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE**

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **Ouverture de la séance**

La séance s'ouvre à 13 h 30 le dimanche 19 août 2001, à l'hôtel Toronto Colony, à Toronto, Ontario. Earl Fruchtman préside et Claudette Racette joue le rôle de secrétaire. Le président souhaite la bienvenue aux commissaires et aux invités à la 83<sup>e</sup> Conférence annuelle.

#### **Présentation des membres du Comité exécutif**

Le président présente les membres du Comité exécutif: Susan Amrud, présidente de la Section civile, Arthur Close, vice-président, Earl Fruchtman, président, Claudette Racette, directeur général, Glen Abbott, président de la Section pénale, et Jeff Schnoor, président sortant. Il présente ensuite la coordonnatrice nationale de la Stratégie du droit commercial, Hélène Yaremko-Jarvis.

#### **Présentation des commissaires**

Les commissaires principaux de chaque administration présentent les membres de leur délégation respective.

#### **Présentation des invités et des délégués de la NCCUSL**

Le président souhaite la bienvenue à un ancien président de la Conférence, Graham Walker, et à deux représentants de la NCCUSL, le président King Burnett et le coprésident du Comité de coopération entre la CHLC et la NCCUSL, Jeremiah Marsh, qui en est à sa 12<sup>e</sup> Conférence de la CHLC.

#### **Mot de bienvenue de l'administration hôte**

Le président se dit heureux d'accueillir à la conférence de Toronto, au nom du gouvernement d'Ontario et du ministère du Procureur général, les délégués et invités et ceux qui feront des exposés. Il ajoute ensuite que c'est un honneur pour l'Ontario d'accueillir à son tour la Conférence. Il affirme que c'est une tâche difficile, surtout si l'on tient compte des expériences merveilleuses que nous ont réservées les autres administrations ces dernières années. Il donne ensuite un bref aperçu des activités mondaines de la semaine.

#### **Le rapport du président**

Le président présente le rapport suivant.

« J'aimerais d'abord affirmer avec fierté et confiance que la Conférence ne cesse de prendre de l'envergure et demeure vitale et pertinente pour notre travail. Il n'est pas inexact de dire, à mon avis, que la Conférence joue un rôle unique et nécessaire à titre d'institution vouée à améliorer les lois du pays en les modernisant et, bien sûr, en les harmonisant dans un contexte fédéral, et que nous parvenons à ces résultats grâce à l'expertise de nos commissaires.

Sans entrer dans les détails, les administrations ont continué, pendant la dernière année, à mettre en œuvre les lois uniformes recommandées par la Conférence. En particulier, la Section

civile en a elle-même adopté deux autres dont nous prônons naturellement la mise en œuvre par les administrations. L'une, la *Loi uniforme sur les privilèges*, réunit entre autres diverses modifications en une même loi. La deuxième est la *Loi uniforme sur les testaments*.

Je tiens aussi à faire état de la Stratégie du droit commercial. Ce secteur a atteint son régime de croisière pendant la dernière année. La coordonnatrice nationale, Hélène Yaremko Jarvis, s'est employée avec ardeur depuis douze mois à promouvoir la Stratégie dans tout le pays auprès de divers intervenants et organismes clés. Elle fournira des détails sur son travail à la Section civile, j'en suis sûr, lorsque celle-ci se réunira, mais je puis déjà vous dire que ses efforts ont connu un succès prodigieux. Elle a pu obtenir l'appui de ces groupes et je tiens à signaler que la Stratégie du droit commercial a fait l'objet d'un éditorial favorable dans le *Financial Post* en juin. Je profite de l'occasion pour remercier Hélène de ses réalisations de la dernière année.

Je sais que beaucoup d'entre vous sont conscients que les fonds octroyés pour la Stratégie seront épuisés cette année. Des discussions se poursuivent quant à l'avenir de la Stratégie et je suis sûr que, lorsque la Section civile se réunira, vous aurez vos propres discussions sur la question.

Je suis heureux d'annoncer que la Section pénale a constitué un comité directeur au cours de la dernière année. Ce comité aidera à faire face à la charge de travail sans cesse croissante de la Section. Nous élaborerons des procédures et des règlements visant à assurer que le travail de la Section se fasse efficacement et que celle-ci puisse continuer de formuler d'importantes recommandations visant à améliorer le droit pénal.

J'aimerais aussi vous parler brièvement de notre site Web que la Conférence a pu créer grâce à la généreuse subvention du ministère de la Justice du Canada. Au cours des dernières années, nous utilisons le site Web et les services de l'Alberta Law Reform Institute qui y loge notre propre site. Essentiellement, cela a d'abord été un endroit où verser les documents qui ne pouvaient figurer dans les comptes rendus annuels. Petit à petit, nous y avons versé de plus en plus de documents, à tel point qu'il est devenu très difficile pour l'Institute de nous fournir ses services en temps opportun. La subvention de la Justice nous a permis d'avoir notre propre site, avec notre propre nom de domaine, nos propres services pour constituer le site que nous avons dit « convivial », ainsi que nos propres services permettant d'enrichir le site d'un contenu à la fois historique et actuel, dans les deux langues officielles. Mercredi, Arthur Close vous fera une démonstration du site. En ce nouvel âge de l'Internet, ce site permettra peut-être, plus que n'importe quoi d'autre, de bien faire connaître notre Conférence dans le monde.

En conclusion, je tiens à mentionner une autre chose, la dernière mais non la moindre. En dépit de sa croissance, notre organisme demeure petit. Comment est-elle possible? Tout d'abord, grâce au bénévolat des délégués et des administrations. Ce bénévolat est essentiel pour la Conférence. Il y a quelques instants, le représentant de l'administration ontarienne, John Twohig, a mentionné que son prédécesseur, John Gregory, faisait partie de la Conférence depuis 13 ans. John Gregory s'est lui-même acquitté de bien des tâches essentielles aux travaux de la Conférence, comme veiller à la publication de nos comptes rendus annuels,

travailler à la codification des lois uniformes et tenir le site Web à jour. Eh bien! John n'est plus là, mais ces tâches demeurent essentielles à notre travail. Il est très important que ces services continuent de nous être fournis bénévolement. Je vous exhorte à jouer un rôle actif dans les travaux constants de la Conférence et à donner le plus de temps et de services possible. Nous vous sommes reconnaissants du travail accompli, mais il importe que cela se continue. Merci. »

## Résolutions d'ordre financier

### Approbation des États vérifiés

Le président soumet les États financiers vérifiés à l'approbation de l'assemblée. Encore cette année, dit-il, la Conférence a un rapport clair de la part des vérificateurs. Il invite ensuite les participants à poser des questions, mais personne n'en a.

Sur une **PROPOSITION** dûment présentée par Arthur Close et appuyée par Glen Abbott, il est décidé **QUE** les États vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 soient approuvés tels quels. Proposition adoptée. [Voir l'annexe A, à la p. 165.]

Le président rappelle ensuite aux délégués la discussion de l'an dernier sur la création d'un fonds de stabilisation pour la Conférence. À la suite des débats, le Comité exécutif a été autorisé à régler cette question. Des discussions ont eu lieu cette année, mais aucune décision finale n'a été prise. Le nouveau Comité exécutif se penchera sur ce dossier durant la prochaine année.

Nomination d'un vérificateur

Sur une **PROPOSITION** dûment présentée par Jeffrey Schnoor et appuyée par Susan Amrud, il est décidé **QUE** Maurice Joseph soit nommé vérificateur de la Conférence pour l'exercice 2001-2002. Proposition adoptée

### Résolution concernant les affaires bancaires

Sur une **PROPOSITION** dûment présentée par Arthur Close et appuyée par Glen Abbott, il est décidé **QUE**, pour les montants de plus de 5000 \$, deux membres du Comité exécutif ou un membre du Comité exécutif et le directeur général soient les signataires autorisés pour toute affaire bancaire de la Conférence, **ET QUE**, pour les montants de moins de 5000 \$ et pour l'achat de CPG et de dépôts à terme ainsi que pour le transfert de fonds du compte de la recherche au compte général ou vice versa, ainsi que du compte général ou de celui de la recherche au compte de la stratégie du droit commercial ou vice versa, la signature du directeur général suffise.

Arthur Close affirme qu'auparavant, la signature de deux membres du Comité exécutif était nécessaire pour tous les chèques, soit, en pratique, la signature du directeur général et celle d'un membre du Comité exécutif. Cela fonctionnait bien, car, jusqu'à il y a un an, il y avait toujours un membre du Comité exécutif à Ottawa, ce qui n'est plus le cas. C'est ce qui a amené le Comité exécutif à recommander les changements mentionnés ci-dessus.

## **Approbation du budget pour l'exercice 2001-2002**

Le président soumet le budget en vue de le faire approuver. Sur une **PROPOSITION** dûment présentée par Susan Amrud et appuyée par Jeffrey Schnoor, il est décidé **QUE** le budget de l'exercice 2001-2002 soit approuvé tel quel. Proposition adoptée.

### **Comité de mise en candidature**

Jeff Schnoor affirme que, conformément aux règlements de la Conférence, le Comité de mise en candidature sera présidé par le président sortant. Le Comité sera composé d'au moins quatre autres commissaires. En qualité de président, il s'engage à constituer le Comité, à consulter les représentants des diverses administrations et à présenter le rapport du Comité à la séance plénière de clôture.

## **Aperçu des travaux de la semaine**

### **Section civile**

La présidente de la Section civile dit que la Section commencera par un rapport de la coordonnatrice nationale de la Stratégie du droit commercial, qui a fait d'énormes progrès au fil de la dernière année dans la poursuite des objectifs de la stratégie. La Section examinera six lois uniformes: *Loi uniforme sur l'exécution des jugements étrangers*, *Loi modifiant la Loi uniforme sur les sûretés mobilières*, *Loi uniforme sur les biens incorporels non réclamés* et trois lois prévoyant la mise en œuvre de conventions internationales, soit la *Convention de La Haye concernant la protection internationale des adultes*, la *Convention de la Haye concernant la responsabilité parentale et les mesures de protection des enfants* et la Convention d'Unidroit relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement.

Il y aura des exposés de deux conférenciers du domaine du *commerce électronique* au sujet de l'exécution de nos lois sur l'internet, un rapport de la Commission du droit du Canada sur les *sûretés et la propriété intellectuelles*, un rapport d'étape sur le projet touchant *l'exécution civile des jugements* et un rapport sur le *testament électronique*. Il y en aura aussi un de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario sur le *transfert des sûretés de placement en valeurs mobilières*, les rapports annuels du ministère fédéral de la Justice sur le *droit international privé* et un rapport des nos amis américains sur les travaux de la NCCUSL.

La Section tiendra deux séances conjointes avec la Section du droit pénal, l'une sur la sensibilisation au droit civil et au bijuridisme et l'autre sur les pouvoirs d'enquête extraterritoriaux de la police.

### **Section pénale**

Le président de la Section pénale fait remarquer que la Section pénale a un nombre record de délégués cette année, soit 55, et qu'elle aura du mal à mener à terme les nombreux travaux figurant dans son programme. Il s'attend à une semaine très chargée. Plusieurs (15 ou plus) des 59 résolutions traitent du projet de loi sur la création d'une banque de données génétiques, des changements à divers autres articles de fond du *Code criminel* et des

modifications de procédure au *Code criminel*. Il y aura une séance conjointe avec la Section civile sur l'exposé concernant le bijuridisme en matinée de mercredi. Un comité fera rapport à la Section pénale de la CHLC au sujet des règles *Corbett*. La Section recevra aussi divers documents, un sur le *voyeurisme criminel*, un autre sur les *codétenus dénonciateurs* et le recours à eux comme témoins et un troisième sur les *pouvoirs extraterritoriaux de la police* qui sera présenté à la séance conjointe avec la Section civile.

### **Mandat du président de la Section civile**

Le président affirme que le mandat de son homologue de la Section civile est d'une durée de deux ans, selon l'article 5.2 des règlements de la Conférence. Le Comité exécutif a décidé de modifier cet article et de réduire ce mandat à une année seulement, comme celui du président de la Section pénale. Tel que prescrit à l'article 22.1 de la Constitution de la CHLC, ce changement doit être ratifié par la Conférence plénière. Il informe l'assemblée qu'une résolution sera présentée à la séance plénière de clôture, demandant que le mandat du président de la Section civile soit réduit de deux à une année. Le Comité exécutif demandera alors à la Conférence de ratifier cette décision au cours de la séance plénière de clôture.